

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES  
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

6435/82 (Presse 46)

764th meeting of the Council

- Foreign Affairs -

Luxembourg, 26 and 27 April 1982

President: Mr Leo TINDEMANS,

Minister for External Relations  
of the Kingdom of Belgium



The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Leo TINDEMANS	Minister for External Relations
Mr Paul de KEERSMAEKER	State Secretary, European Affairs and Agriculture

Denmark:

Mr Kjeld OLESON	Minister for Foreign Affairs
Mr Otto MØLLER	State Secretary, Ministry of Foreign Affairs

Germany:

Mr Hans-Dietrich GENSCHER	Federal Minister for Foreign Affairs
Mr Peter CORTIER	Minister of State, Federal Ministry of Foreign Affairs
Mr Horst SCHULMANN	State Secretary, Federal Ministry of Finance

Greece:

Mr Grigoris VARFIS	State Secretary, Economic Co-ordination, with responsibility for relations with the EEC
--------------------	---

France:

Mr Claude CHEYSSON	Minister for External Relations
Mr André CHANDERNAGOR	Minister responsible to the Minister for External Relations, with responsibility for European Affairs

Ireland:

Mr Gerry COLLINS	Minister for Foreign Affairs
------------------	------------------------------

Italy:

Mr Emilio COLOMBO	Minister for Foreign Affairs
Mr Claudio SIGNORILE	Minister for Mezzogiorno Affairs
Mr Mario FIORET	State Secretary, Ministry of Foreign Affairs

Luxembourg:

Miss Colette FLESCH

Minister for Foreign Affairs

Netherlands:

Mr Max van der STOEL

Minister for Foreign Affairs

Mr H. van den BROEK

State Secretary,  
Ministry of Foreign Affairs

Mr W. DIK

State Secretary,  
Ministry of Economic Affairs

United Kingdom:

Mr Francis PYM

Secretary of State for Foreign  
and Commonwealth Affairs

Mr Peter REES

Secretary of State for Trade

Mr Douglas HURD

Minister of State,  
Foreign and Commonwealth Office

o

o

o

Commission:

Mr Gaston THORN

President

Mr Wilhelm HAVERKAMP

Vice-President

Mr Lorenzo NATALI

Vice-President

Viscount Etienne DAVIGNON

Vice-President

Mr Christopher TUGENDHAT

Vice-President

Mr Edgard PISANI

Member

Mr Antonio GIOLITTI

Member

Mr Karl-Heinz NARJES

Member

o

o

PORtUGUESE ACCESSION

The Council prepared for the 7th meeting of the Conference at Ministerial level on the accession of Portugal to the European Communities, which was held on 26 April 1982.

The Council also approved the directives for the Commission for the negotiation of a Protocol amending certain provisions of the EEC-Portugal Agreement concerning arrangements to apply after 31 December 1982 particularly as regards the tariff freeze and procedures for applying the "emergent industries" clause.

RELATIONS WITH THE ACP STATES

In preparation for the 7th meeting of the ACP-EEC Council of Ministers to be held in Libreville (Gabon) on 13 and 14 May 1982, the Council examined the position to be adopted by the Community at that meeting on the various matters on the agenda.

If necessary, the Council will finalize the Community position in Libreville.

TEXTILES: TURKEY

The Council discussed the draft arrangements proposed to it by the Commission concerning exports of cotton yarn to the Community.

It instructed the Permanent Representatives Committee to continue examining this matter.

REFORM OF THE REGIONAL FUND

The Council held a policy discussion on the main amendments proposed by the Commission to the Regulation establishing a European Regional Development Fund.

The Council devoted particular attention to the two main aspects of this matter. Firstly it discussed the question of the geographical concentration of the quota section, the relationship between the quota section and the non-quota section of the Fund and the purposes of the two sections. Secondly it discussed the Commission proposal to introduce into the Regulation provisions concerning co-ordination of Member States' and Community regional policies, namely the principle, aims and means of such co-ordination.

In conclusion, it instructed the Permanent Representatives Committee actively to continue examining the matter in the light of the positions expressed by delegations during this first discussion.

EFTA RULES OF ORIGIN

The Council discussed the progress made on the Commission proposals on the simplification and rationalization of the EFTA rules of origin. It concluded by calling on the Industry Council on 4 May to continue examining the matter.

PREFERENTIAL TARIFF TREATMENT FOR CHARGE-CHROME

The Council briefly discussed the reservations remaining regarding the opening of a Community tariff quota for certain qualities of ferro-chrome. The Council agreed that this matter should be discussed further at the meeting of Industry Ministers.

TEXTILES: ARRANGEMENTS FOR PREFERENTIAL MEDITERRANEAN COUNTRIES

The Council approved the report by the Permanent Representatives Committee on the progress of talks between the Commission and the preferential Mediterranean countries regarding the conditions of their textile exports to the Community.

In this connection the Council approved the arrangements already finalized with Egypt and Spain.

UNIFORM ELECTORAL PROCEDURE

The Council discussed the procedure to be followed for examining the European Parliament's proposal of 10 March 1982 on a uniform procedure for electing Members of the European Parliament.

Concluding the discussion, during which the political importance as well as the difficulties of this question became apparent, the Council agreed on arrangements under which the examination of this matter could begin on the basis of Article 138 of the EEC Treaty and according to the procedures laid down therein. It instructed a High Level Working Party, which would report regularly to the Permanent Representatives Committee, to prepare for this examination.

BUDGETARY PROBLEMS

The President reported to the Council on the meetings he had had with the Presidents of the European Parliament and of the Commission in the context of the inter-institutional budgetary dialogue.

The Council had a brief discussion on the continuation of this dialogue and decided that the Budget Council should meet on 11 May 1982 to define its position.

1982 FOOD AID PROGRAMME

The Council adopted the Community's 1982 food aid programmes covering the following quantities: cereals: 927,663 tonnes; skimmed milk powder: 150,000 tonnes; butteroil: 45,000 tonnes. Details of allocation between the beneficiaries are as follows

1982 cereals food aid programme

Recipient	Quantities allocated (in tonnes)
<b>1. Countries</b>	
Angola	10,000
Bangladesh	140,000
Cape Verde	token entry
Comoros	token entry
Djibouti	token entry
Egypt	140,000
Ethiopia	20,000
Ghana	10,000
Guinea-Bissau	token entry
Guinea (Conakry)	10,000
Haiti (1)	10,000
Kenya	15,000
Lebanon	token entry
Lesotho	6,000
Madagascar	15,000
Mali	15,000
Mauritania	10,000
Morocco	token entry
Mozambique	25,000
Nicaragua	token entry
Niger	token entry
Peru	token entry

(1) Through a specialized agency.

Recipients	Quantities allocated (in tonnes)
Sao Tomé e Principe	token entry
Senegal	20,000
Somalia	35,000
Sri Lanka	37,000
Sudan	13,000
Tanzania	20,000
Upper Volta	8,000
Zaire	10,000
Zambia	token entry
	<hr/>
	569,000

2. Bodies

ICRC	15,000	fad
LICROSS	2,000	fad
UNHCR	62,000 (1)	fad
UNRWA	42,000	fad
WFP (projects)	55,000	fad
WFP (IEFR)	30,000	fad
	<hr/>	
	206,000	

3. Reserve

152,663

TOTAL 927,663

(1) of which 50,000 tonnes for the Afghan refugees in Pakistan and 12,000 tonnes for the refugees in Thailand.

1982 skimmed-milk powder food-aid programme

Recipient	Quantities allocated (in tonnes)
-----------	-------------------------------------

1. Countries

Angola	500
Bangladesh	token entry
Burundi	100
Cape Verde	400
Central African Republic	token entry
Chad	token entry
Comoros	400
Djibouti	200
Ecuador	500
Egypt	10,000
Equatorial Guinea	token entry
Ethiopia	2,000
Ghana	2,000
Grenada	350
Guinea-Bissau	token entry
Guinea (Conakry)	token entry
Honduras	token entry
India	31,000
Indonesia	2,000
Jamaica	1,500
Jordan	token entry
Kenya	token entry
Lebanon	1,100
Lesotho	300
Madagascar	token entry
Mali	600

- 11 -

Recipient	Quantities allocated (in tonnes)
Malta	200
Mauritius	500
Mauritania	1,000
Morocco	1,500
Mozambique	750
Nicaragua	3,200
Niger	250
Pakistan	2,000
Peru	1,000
Philippines	1,000
Rwanda	token entry
Senegal	2,000
Sierra Leone	500
Somalia	3,500
Sri Lanka	token entry
Sudan	500
Syria	token entry
Tanzania	2,000
Thailand	token entry
Togo	token entry
Uganda	500
Upper Volta	token entry
Yemen (North)	token entry
Zaire	token entry
Zambia	token entry
Zimbabwe	1,500
	=====
	74,850
	=====

- 12 -

Recipient	Quantities allocated (in tonnes)
<b>2. Bodies</b>	
ICRC	2,000
LICROSS	1,800
UNHCR	token entry
UNRWA	1,360
WFP	32,000
NGO	27,000
	64,160
<b>3. Reserve</b>	<u>10,990</u>
<b>TOTAL</b>	150,000

1982 milk fats food aid programme

Recipient	Quantities allocated (in tonnes)
<b>1. Countries</b>	
Bangladesh	3,500
Burundi	50
Cape Verde	300
Comoros	100
Djibouti	100
Ecuador	token entry
Egypt	2,800
Equatorial Guinea	token entry
Ethiopia	1,000
Ghana	600
Grenada	30
Guinea-Bissau	175
Guinea (Conakry)	token entry
Guyana	100
Honduras	600
India	12,700
Jamaica	200
Lebanon	1,000
Lesotho	200
Mali	200
Mauritania	1,000
Morocco	200
Mozambique	200
Nicaragua	300
Niger	token entry
Pakistan	2,000
Peru	500
Philippines	100

Recipient	Quantities allocated (in tonnes)
St Kitts-Nevis	token entry
Sao Tomé e Principe	100
Senegal	token entry
Sierra Leone	200
Somalia	1,500
Sri Lanka	100
Sudan	token entry
Syria	token entry
Tanzania	400
Thailand	token entry
Upper Volta	token entry
Yemen (North)	token entry
Zambia	token entry
Zimbabwe	token entry
	<hr/>
	30,255

2. Bodies

ICRC	1,000
LICROSS	500
UNHCR	token entry
UNRWA	3,900
WFP	6,000
NGO	2,000
	<hr/>
	13,400

3. Reserve

	<u>1,345</u>
TOTAL	<u>45,000</u>

MANDATE OF 30 MAY

The Council continued its discussions on the Commission report to the Council pursuant to the Mandate of 30 May. It agreed to break off its discussions in order to give the Presidents of the Council and of the Commission and the delegations time for further consideration.

The Council will resume its discussions in the near future.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Food aid

The Council recorded its agreement on the granting of 5,000 tonnes of skimmed-milk powder to India, drawn from the reserve remaining from the 1981 programme.

Relations with the ACP States and the OCT

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation concerning the conclusion of the Agreement in the form of an exchange of letters between the Community and the ACP countries concerned on guaranteed prices for cane sugar for 1981/1982 and a Regulation fixing these prices for the OCT.

The Council also adopted in the official languages of the Communities the Decision concerning the conclusion of the Agreement in the form of an exchange of letters concerning an interim extension of the Protocol annexed to the Agreement between the Government of the Republic of Guinea-Bissau and the European Economic Community on fishing off the coast of Guinea-Bissau.

Customs union

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulations:

- amending (following the decisions of the Fisheries Council at the end of 1981) Regulation No 562/81 on the reduction of customs duties on imports into the Community of certain agricultural products originating in Turkey;
- opening, allocating and providing for the administration of a Community tariff quota for apricot pulp originating in Turkey (1.7.1982 - 30.6.1983).

Atomic questions

The Council adopted in the official languages of the Communities the decisions required to make certain amendments to the Co-operation Agreements between Euratom and Sweden on the one hand and Switzerland on the other hand in the field of controlled thermonuclear fusion.

Appointment

The Council appointed Mr Dominique BAUDE member of the Advisory Committee on Safety, Hygiene and Health Protection at Work in the workers' representatives category in place of Mr ATLAN, member who has resigned, for the remainder of the latter's term of office, which runs until 1 April 1985.

---

Bruxelles le 23 avril 1982

NOTE BIO (82) 173 AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC AUX MEMBRES DU GROUPE

---

733

PREPARATION CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES DES 26/27 AVRIL 1982  
A LUXEMBOURG

---

Politique regionale (M. Santopinto)

---

Le Conseil de lundi procedera a une premiere discussion sur les propositions de la Commission en matière de révision du FEDER. Il ne s'agira pas d'un examen point par point des propositions de règlement de la Commission mais d'une discussion pour dégager des orientations de fond sur les principales options présentées par la Commission à savoir le problème de la concentration des interventions du FEDER et celui de la coordination des Politiques régionales nationales et communautaires.

Portugal (A. Parone)

---

Le Conseil adoptera dans la matinée les directives pour la négociation d'un protocole apportant certaines modifications à l'accord entre la Communauté et le Portugal.

Les négociations seront conduites par la Commission et débuteront mardi à Bruxelles. En vue de la 7ème session ministérielle CEE-Portugal, qui aura lieu dans l'après-midi, le Conseil discutera de la position que la Communauté doit adopter sur les chapitres Union douanière, CECA, droit d'établissement.

Problèmes budgétaires inter-institutionnels (R. Elphick)

---

Discussion tri-partite entre le Conseil, le Parlement Européen et la Commission concernant la classification des dépenses sous les rubriques "dépenses obligatoires" et "non-obligatoires" : MM. Dankert, Tindemans et Tugendhat se sont rencontrés pour la deuxième fois mercredi dernier pour faire le point de la situation. Ils ont l'intention de tenir une nouvelle réunion au mois de mai. Entretemps, les travaux se poursuivent, à ce sujet, au niveau des services des trois institutions concernées.

Règles uniformes concernant les élections du Parlement en 1984 (van Enk)

---

Le Conseil consacrera un premier débat sur la procédure à suivre pour parvenir à des règles uniformes pour les élections du Parlement Européen. Le débat concernera surtout l'organisation des travaux internes à accomplir en vue d'une concertation avec le Parlement. Dans ce cas, la question la plus importante est de savoir si la procédure pourrait aboutir avant la fin de 1982 pour que les règles uniformes puissent entrer en vigueur en 1984, l'année de la prochaine échéance électorale. (Voir résolution du P.E. n° 5453/82 du 11 mars 1982).

**Preparation du Conseil CEE-ACP (Libreville, 13-14 mai)  
(Ferraton)**

Les ministres des Dix auront à arrêter les positions communautaires en vue de la réunion annuelle du Conseil CEE-ACP. Ce Conseil passera en revue, comme il est de coutume, les principaux aspects de la coopération CEE-ACP, mais s'attachera principalement, comme il est normal, aux domaines dans lesquels il y a difficulté. A cet égard, la principale difficulté concerne le Stabex, à la fois quant aux produits auxquels s'applique le système (les ACP demandent depuis longtemps l'inclusion de nouveaux produits dont certains, comme le tabac, font problème à la Communauté), et quant aux ressources disponibles. Ces ressources qui sont fixées à 550 mio d'ECUs pour la durée de la convention, repartis en 5 tranches annuelles, se sont révélées insuffisantes l'an dernier, et le seront à nouveau cette année dans des proportions sans doute plus importantes. Le Conseil des Dix aurait tenté de trouver une solution - sur la base des propositions de la Commission - permettant d'éviter une trop forte réduction des transferts et de maintenir ainsi au Stabex sa crédibilité.

**Programme d'aide alimentaire 1982 (Ferraton)**

Le Conseil arrêtera les programmes d'aide alimentaire 82 en céréales, produits laitiers et autres produits. Ces programmes, d'une valeur globale d'environ 420 mio ECUs (prix mondiaux) portent notamment sur 927.000 tonnes de céréales, 150.000 tonnes de poudre de lait et 45.000 tonnes de beurreoil.

**Union douanière (von Schwerin)**

**- Règles d'origine des pays AELE**

La proposition de la Commission concernant une simplification des règles d'origine pour les produits en provenance des pays AELE a été discutée au niveau technique depuis trois ans sans aboutir en raison de l'opposition française et italienne qui craignaient des répercussions sur leur production nationale.

Etant donné qu'il s'agit du problème le plus important entre les pays de l'AELE et la Communauté à l'heure actuelle la Commission a demandé qu'il soit porté au niveau du Conseil. Sa proposition de compromis vise à une introduction du système pour une période de trois ans avec des clauses de sauvegarde appropriées.

**- Charge chrome**

La demande allemande d'introduction d'un droit nul dans le TDC se heurte toujours à l'opposition française qui craint des répercussions sur la production en ferro-chrome. Le dossier n'a pas fait de progrès depuis le dernier Conseil.

3.

Turquie - Textile (van der Pas)

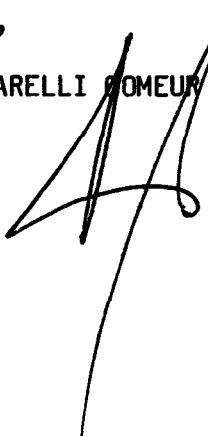
Voir note BIO (82) 171 du 22.4.82.

Textiles - pays mediterraneens (van der Pas)

La Commission fera rapport au Conseil sur les negociations qui ont eu lieu avec les pays mediterraneens exportateurs de produits textiles concernant la conclusion de nouveaux arrangements d'autolimitation. Des arrangements avec l'Espagne, Malte, Chypre et l'Egypte ne semblent pas poser des problemes ce qui ne peut pas etre dit du Portugal, du Maroc et de la Tunisie. Ces derniers pays demandent un acces a la Communaute qui ne semble pas realisable dans le cadre du mandat des negociations dont dispose la Commission.

Amities,

M. SANTARELLI COMEUR 14.00

A handwritten signature consisting of a stylized 'A' shape with a diagonal line extending downwards from its right side.



NOTE B 10 (82) 173 SUITE 1 AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC. AUX MEMBRES DU GROUPE

CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES

TURQUIE

M. DAVIGNON A FAIT RAPPORT SUR LES NEGOCIATIONS AU NIVEAU DES EXPERTS ENTRE LA COMMISSION ET LA TURQUIE SUR LES EXPORTATIONS DE FILET DE COTON TURC VERS LA COMMUNAUTE. LA TURQUIE A ACCEPTE D'AUGMENTER DE 12,0% SES PRIX A L'EXPORTATION (POURCENTAGE EQUIVALENT AU DROIT ANTI-DUMPING QUE LA COMMUNAUTE APPLIQUE DEPUIS LE 4 AVRIL) DE RESPECTER UNE LIMITATION QUANTITATIVE (DIS: 75.000 TONNES APR AN) ET D'INTRODUIRE DES LICENCES A L'EXPORTATION DONT LA DELIVRANCE SERAIT ARRETEE LORSQUE LES EXPORTATIONS RISQUENT DE DEPASSER LES QUANTITES CONVENUES. CET ACCORD VAUDRAIT POUR DEUX ANS. M. DAVIGNON ET M. HAVERKAMP ONT SOULIGNE L'IMPORTANCE DES CONCESSIONS DE LA TURQUIE QUI A TOUJOURS REFUSE JUSQU'ICI DE NEGOCIER COMME LES AUTRES PAYS MEDITERRANEENS.

N

DES ARRANGEMENTS D'AUTO-LIMITATION DANS LE SECTEUR TEXTILE. UN GROUPE D'EXPERTS EXAMINERA AUJOURD'HUI LES RESULTATS OBTENUS PAR LA COMMISSION ET LE CONSEIL Y REVIENDRA PLUS TARD DANS LA JOURNÉE.

ACP

----

EN PREPARATION DE LA REUNION CEE/ACP A LIBREVILLE (13 ET 14 MAI), LE CONSEIL S'EST MIS D'ACCORD POUR INSERER DANS LE REGIME STABEX: QUELQUES PETITS PRODUITS COMME LES NOIX DE MUSCADE, LES AMANDES DE KARITE ET LE MACIS. LA POSITION RESTE OUVERTE POUR D'AUTRES PRODUITS; TEL QUE LE SISAL; TANDIS QUE POUR LE TABAC ET LES AGRUMES L'ORIENTATION DU CONSEIL EST PLUTOT NEGATIVE. QUANT AU POINT CENTRAL DANS LES DISCUSSIONS AVEC LES PAYS ACP: L'AUGMENTATION DES RESSOURCES DU STABEX; UNE SOLUTION DEFINITIVE AU PROBLEME POSE PAR LE DEPASSEMENT CONSIDERABLE DES DEMANDES (4222 MECU) PAR RAPPORT AUX RESSOURCES (112 MECU) N'A PAS ENCORE ETE TROUVEE. LES MINISTRES EN DISCUITERONT PENDANT LE DEJEUNER.

AMITIES

KLAUS VAN DER PAS  
(A SUIVRE)

26.4.82d

@  
3231 COMEUR LU!



NOTE 310 (82) 173 SUITE 2 AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC. AUX MEMBRES DU GROUPE

PORUGAL

LE CONSEIL A APPROUVE CE MATIN LES DIRECTIVES POUR LES NEGOCIATIONS  
P

ORTANT SUR LA MODIFICATION DE CERTAINS ARTICLES DE L'ACCORD  
CE/PORUGAL DE 1972. LES NEGOCIATIONS COMMENCERONT DEMAIN A  
BRUXELLES ET LA COMMISSION LES CONDUIRA POUR LA COMMUNAUTE.

LE CONSEIL A ENSUITE EXAMINE LES POSITIONS A PRENDRE DANS LA  
7EME SESSION DE NEGOCIATION AU NIVEAU MINISTERIEL SUR LES CHAPITRES  
SUIVANTS:

UNION DOUANIÈRE; CECR; DROITS D'ETABLISSEMENT.  
APRES UNE PAUSE A L'HEURE DU DEJEUNER, LES POSITIONS COMMUNES  
ONT ÊTÉ ADOPTEES

DIS:

POUR L'UNION DOUANIÈRE ET LA CECR; LA THESE DITE DU "PARALLELISME"  
A ÊTÉ APPROUVEE; PARALLELISME ENTRE L'ALIGNEMENT DES TARIFS  
DOUANIERS PORTUGAIS SUR LE TBC ET LA SUPPRESSION DES DROITS  
DE DOUANE ENTRE LA COMMUNAUTE ET LE PORTUGAL.

QUANT AU PROBLEME DES INVESTISSEMENTS DIRECTS DANS LE CHAPITRE  
DROITS D'ETABLISSEMENT; IL A ÊTÉ DECIDE DE PROPOSER AUX PORTUGAIS  
DE LIMITER LE MECANISME D'AUTORISATION DES INVESTISSEMENTS DANS  
LEUR PAYS AU-DELA DU SEUIL DE 4 MILLIONS D'ECUS, ET CELA PENDANT  
TROIS ANS SEULEMENT.

FIN DIS.

LA 7EME SESSION MINISTERIELLE DE NEGOCIATION D'ADHESION;  
AVEC LE PORTUGAL; COMMENCERA AUX ENVIRONS DE 17H30.

RMITIES  
S. PARONE

(A SUIVRE)

26.4.82D

?  
3231 COMEUR LU^



NOTE B 10 (82) 173 SUITE 3 AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC. AUX MEMBRES DU GROUPE

---

FONDS REGIONAL

---

LE CONSEIL A EU UN PREMIER TOUR DE TABLE NON CONCLUSIF SUR LA REFORME DU FONDS REGIONAL. TOUTES LES DELEGATIONS ETAIENT D'ACCORD AVEC LE PRINCIPE PROPOSE PAR LA COMMISSION D'UNE PLUS GRANDE CONCENTRATION DES MOYENS DANS LES REGIONS LES PLUS PAUVRES. IL FAIRAIT PEU PROBABLE CEpendant QUE TOUS LES ETATS MEMBRES VEUILLENT SUIVRE LA COMMISSION JUSQU'A EXCLURE CERTAINS D'ENTRE EUX D'RIDES REGIONALES. DES RESERVES FURENT EGALLEMENT EXPRIIMEES AU SUJET DE LA PROPOSITION DE LA COMMISSION PORTANT LA PARTIE HORS-QUOTA DU CHIFFRE ACTUEL DE 5 % A 20 %. TOUT EN PARTAGEANT L'OPINION DE LA COMMISSION QU'UNE POLITIQUE REGIONALE EUROPEENNE NE FOURRA ETRE EFFICACE QUE SI ELLE EST ETROITEMENT COORDINEE AVEC LES ACTIONS NATIONALES DANS CE DOMAINE, PLUSIEURS DELEGATIONS SE DEMANDAIENT CEpendant S'IL FALLAIT PROCEDER A UNE DEFINITION PRECISE DE CETTE COORDINATION PAR VOIE DE REGLEMENT. LES PROPOSITIONS ONT ETE RENVOYEES AUX EXPERTS ET AU COREPER POUR PREPARER LES PROCHAINES DISCUSSIONS AU NIVEAU DU CONSEIL.

AMITIES  
KLAUS VAN DER PAS

(A SUIVRE)

---



NOTE B 10 (82) 173 SUITE 4 AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC. AUX MEMBRES DU GROUPE

---

CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES

---

(REUNION DU LUNDI 26.4 - SOIREE)

LE CONSEIL A INTERROMPU SES TRAVAUX LUNDI SOIR VERS 21 H. APRES  
AVOIR TRAITE LES POINTS SUIVANTS:

1.

PROCEDURE BUDGETRAIRE: M.TINDEMANS A FAIT RAPPORT DES DEUX RENCONTRES  
QU'IL A EUES AVEC MM. THORN ET DANKERT DANS LE CADRE DU DIALOGUE  
BUDGETRAIRE INTER-INSTITUTIONNEL. IL A PU FAIRE ETAT D'UNE ORIENTA-  
TION COMMUNE QUI S'EST DESSINEE ENTRE LES TROIS PRESIDENTS QUANT  
A LA PROCEDURE ET LES DELAIS POUR L'ETABLISSEMENT DU CLASSEMENT  
DES DEPENSES OBLIGATOIRES ET NON-OBLIGATOIRES. IL A EXPRIME  
L'ESPOIR, PARTAGE PAR M. TUGENDHAT, QUE LA NEGOCIATION SE TERMINE  
AU MOIS DE JUIN PROCHAIN. LE CONSEIL DU BUDGET DU 11 MAI  
FIXERA LE MANDAT DE NEGOCIATION DE SON PRESIDENT DANS LE DEBAT  
INTERINSTITUTIONNEL.

2.

REGLES D'ORIGINE A.E.L.E.: LA FRANCE ET L'ITALIE ONT A NOUVEAU  
BLORUE UNE SIMPLIFICATION DES REGLES D'ORIGINE APPLICABLES DANS  
LE COMMERCE ENTRE LA COMMUNAUTE ET SON PREMIER PARTENAIRE COMMERCIAL  
L'A.E.L.E. TOUTES LES AUTRES DELEGATIONS ET NOTAMMENT MM.HAFERKAMP  
ET NARJES, ONT INSISTE POUR QUE LE CONSEIL PRENNE UNE DECISION SUR  
CE DOSSIER QUI SE TROUVE SUR LA TABLE DEPUIS 1978. ELLES ETAIENT  
TOUTES D'AVIS QUE LA FRANCE ET L'ITALIE NE FOUVAIENT FAIRE VALOIR  
AUCUN ARGUMENT OBJECTIF; LEURS OBJECTIONS PORTANT SUR LA POSSIBILITE  
D'UNE PLUS GRANDE PENETRATION PAR DES IMPORTATIONS EN PROVENANCE  
DE L'A.E.L.E. AYANT ETE COUVERTES PAR DES DISPOSITIONS SUFFISANTES  
PREVOYANT DES CLAUSES DE SAUVEGARDE ET UNE PERIODE TRANSITOIRE.  
M.HAFERKAMP A FAIT VALOIR L'EXCEDENT COMMERCIAL TRES CONSIDERABLE  
DE PLUS DE 6 MILLIARDS D'ECU QU'A LA COMMUNAUTE VIS-A-VIS DES  
PAYS A.E.L.E. AINSI QUE LES AVANTAGES QUE LES INDUSTRIES COMMUNAUTAIR

E

POURRAIENT ELLES-MEMES TIRER D'UNE PLUS GRANDE INTERDEPENDANCE ET  
INTERPENETRATION DE LA COMMUNAUTE ET DE L'A.E.L.E. MAIS TOUT CECI  
N'A PAS FAIT CHANGER LA FRANCE ET L'ITALIE D'OPINION. LES MINISTRES  
DE L'INDUSTRIE SERONT PRIES DE DISCUTER CE DOSSIER LE 4 MAI  
PROCHAIN

---

3.

TEXTILES/TURQUIE: LE CONSEIL N'A PAS PU ENTERINER DEFINITIVEMENT L'ACCORD NEGOCIE PAR LA COMMISSION AVEC LA TURQUIE AU SUJET DES PRIX MINIMA ET DE L'AUTO-LIMITATION QUANTITATIVE A RESPECTER PAR CE PAYS DANS SES EXPORTATIONS DE FILETS DE COTON. LA FRANCE ET LA GRECE ONT DEMANDE UN DELAI SUPPLEMENTAIRE DE REFLEXION AU SUJET DES GARANTIES FOURNIES PAR LA TURQUIE QUANT AU RESPECT DE SES ENGAGEMENTS. ELLES SE SONT FELICITEES DES PROGRES QU'UN GROUPE DE TRAVAIL AVAIT FAITS HIER SUR LE POINT DES GARANTIES MAIS ELLES NE FOUVRAIENT CLAIREMENT PAS PRENDRE DE DECISION SANS CONSULTATION DE LEURS AUTORITES. COREPER REPRENDRA L'AFFAIRE JEUDI PROCHAIN.

4.

TEXTILES/PAYS PREFERENTIELS MEDITERANNEENS:  
SUITE AU RAPPORT QUE LA COMMISSION LUI A FAIT SUR LES FOURPAPLERS AVEC CES PAYS, LE CONSEIL A APPROUVE LES ARRANGEMENTS NEGOCIES AVEC L'EGYPGE ET L'ESPAGNE. - LES CONTACTS ENTRE LA COMMISSION ET PLUSIEURS AUTRES PAYS MEDITERANNEENS (MALTE; CHYPRE; MAROC; TUNISIE ETC...) CONTINUERONT.

5.

CHARGE CHROME: L'ITALIE A MAINTENU UNE RESERVE FORMELLE CONTRE L'OUVERTURE D'UN CONTINGENT TARIFAIRES COMMUNAUTAIRE POUR CERTAINES QUALITES DE FERRO-CHROME. DES IMPORTATIONS PREFERENTIELLES FOURRAIENT METTRE EN DANGER LA PRODUCTION ITALIENNE QUE LA DELEGATION DE CE PAYS NE VEUT PAS ABANDONNER POUR DES RAISONS SOCIALES ET POLITIQUES. ELLE NE FOURRA PAS ACCEPTER LE CONTINGENT TARIFAIRES PROPOSE A MOINS QUE L'ECOULEMENT DE SA PROPRE PRODUCTION DANS LA COMMUNAUTE SOIT ASSURE. POINT RENVOYE AU MINISTRES DE L'INDUSTRIE DU 4 MAI.

6.

AIDE ALIMENTAIRE: LE CONSEIL A ADOPTE SANS DEBAT LE PROGRAMME D'AIDE ALIMENTAIRE POUR 1982: 927.663 TONNES DE CEREALES; 150.000 TONNES DE LAIT ECREME EN POUDRE ET 45.000 TONNES DE BUTTEROIL.

7.

ACF: APRES SA DISCUSSION LUNDI MATIN, LE CONSEIL N'A PLUS ABORDÉ LE POINT DE LA POSITION COMMUNAUTAIRE POUR LIBREVILLE. CELLE-CI SERA, POUR AUTANT QUE DE BESOIN, ETABLIE DEFINITIVEMENT SUR PLACE.  
(CORRIGENDUM BIO 173 SUTIE 1) - POINT ACF Veuillez lire  
DEMANDES ( 422 MECU) ET NON PAS DE 4222 MECU.)

AMITI'  
KLAAS JAN DER PAS  
27.4.82  
NNNN

NOTE B 10 (82) 173 SUITE 5 AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC. AUX MEMBRES DU GROUPE

---

CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES

---

MARDI 27 AVRIL

---

APRES AVOIR SALUE M. FRANCIS PYM QUI PARTICIPE POUR LA PREMIERE FOIS A UN CONSEIL DES AFFAIRES ETRANGERES; M. TINDEMANS A RAPPELE QU'A L'ISSUE D'UN LONG DEBAT ENTRE LES DIX; UNE SOLUTION DE COMPROMIS AVAIT ETE AVANCEE PAR LE PRESIDENT THORN ET LUI-MEME LE 23 MARS DERNIER; M. TINDEMANS A PROPOSE QU'APRES LE MOIS DE REFLEXION QUI VIENT DE S'ECOULER LES DELEGATIONS FASSENT CONNAITRE LEUR POSITION DANS LE CADRE D'UN TOUR DE TABLE, A L'INITIATIVE DE M.TINDEMANS LE CONSEIL S'EST MIS EN SUPER-RESTREINTE A 9H30.

JE VOUS RAPPELLE QU'UN GROUPE DE HAUTS FONCTIONNAIRES DES ETATS MEMBRES ET DE LA COMMISSION S'EST ATTACHE HIER APRES-MIDI A CLARIFIER LES ELEMENTS CHIFFRES DE L'ENSEMBLE DE CE BOSSIER; MAIS LE DOCUMENT QUI A ETE ETABLIS RESTE A CE STADE TOUT A FAIT CONFIDENTIEL.

AMITIES  
MANUEL SANTARELLI

27.4.82d  
NNNN

---



Bruxelles, le 27 avril 1982.

Note BIO (82) 173 (suite 6 et fin) aux Bureaux Nationaux  
cc. aux Membres du Groupe du Porte-Parole

933  
420,43

Conseil Affaires Etrangeres (Manuel Santarelli)

Les entretiens en bilateral entre les Presidents Thorn et Tindemans et les 10 delegations se sont poursuivis jusqu'a 13 h. Le dejeuner a permis d'examiner a la fois les problemes de cooperation politique et en super-restreinte, les problemes de la contribution britannique entre les 10 Ministres et le President de la Commission.

A l'issue du dejeuner vers 15h30, les travaux du Conseil n'ont pas repris et le President Tindemans a tenu sa conference de presse finale. Sur la reunion de ce matin et le dejeuner, il a precise :

- 1) Une reunion des Ministres des Affaires Etrangeres aura lieu dans quelques jours (certaines delegations avaient indique qu'il s'agissait plutot de traiter la contribution britannique a l'occasion de la reunion informelle prevue a Villers-le-Temple les 8 et 9 mai prochains).
- 2) Le Conseil agricole de demain et eventuellement apres-demain est confirme.
- 3) Sur 2 questions politiques d'actualite, la position des Dix est la suivante :
  - a) SINAI : "Les Dix saluent le retrait complet d'Israel du Sinai realise le 25/4. Ils considerent qu'il s'agit la d'une etape importante non seulement pour le developpement des relations pacifiques entre Israel et l'Egypte mais aussi pour la mise en route du processus de paix au Proche-Orient conformement a la Resolution 242 du Conseil de securite. Les Dix esperent donc que cet evenement qui resulte d'une negociation pourra etre suivi d'une nouvelle negociation susceptible de conduire a une paix globale, juste et durable sur la base des deux principes maintes fois repetes par eux, a savoir, le droit a l'existence et a la securite de tous les Etats de la region et la justice pour tous les peuples, ce qui implique la reconnaissance des droits legitimes du peuple palestinien, y compris le droit a l'auto-determination." M. Tindemans a ajoute que les Dix l'avaient charge de faire etat de leur preoccupation au sujet du Liban.
  - b) PAKISTAN : "Le President du Conseil a fait rapport a ses collegues sur le debat special consacre par le Parlement europeen le 21.4.82 au refus du Pakistan d'admettre un membre de la delegation parlementaireappele a visiter ce pays. Les Ministres condamnent toute discrimination raciale ou religieuse. Ils considerent qu'il s'agit dans ce cas-ci d'une grave atteinte a la dignite du Parlement europeen et des lors de la Communaute europeenne. Ils ont decide d'entreprendre une demarche de protestation energique aupres des Autorites pakistanaises par le canal diplomatique."

Commentaires sur le probleme de la contribution britannique.

En reponse aux questions des journalistes, M. Tindemans a souligne qu'a l'issue des auditions de ce matin, il etait apparu que les positions de 9 Etats Membres en ce qui concerne l'ordre de grandeur de l'effort a consentir, sa duree et le contexte institutionnel dans lequel il se situe sont tout a fait convergentes mais qu'il ne s'agit pas d'un front des 9 contre le dixieme.

Le souci du President Tindemans de convoquer une session normale du Conseil des Affaires Etrangeres le plus tot possible est sans doute fonde sur sa volonte de voir aboutir le Conseil agricole mais, comme indique plus haut, la plupart des delegations semblent considerer qu'il y aura coincidence entre le prochain Conseil et la reunion prevue a Villers-le-Temple.

Le President Thorn a indique justement ne pas devoir intervenir a ce stade compte tenu de l'imminence d'une prochaine rencontre mais aussi et surtout des responsabilites particulières du President de la Commission dans la preparation et la conduite de cette phase qui en tout etat de cause est la phase finale. Ceci ne prejuge pas du succes ou de l'echeec de la ou des prochaines rencontres mais il est evident, selon le President, que "nous sommes entres dans la dernière phase de negociation a Dix sur cette affaire".

En ce qui concerne les chiffres et les mecanismes qui ne manqueront pas d'etre evoques dans la presse, la Commission considere pour l'instant devoir s'abstenir pour preserver les chances d'un accord et ne pas alimenter de vaines querelles. Il se peut neanmoins que le Porte-Parole soit amene dans les prochains jours a preciser et les mecanismes envisages et les donnees chiffres qui seraient inexactes.

Amities,  
Manuel SANTARELLI/ Comeur///

